

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE D'ALENÇON

Approbation de l'évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale

L'analyse des résultats de l'évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été approuvée par délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2020.

La délibération ainsi que le dossier d'évaluation du SCoT sont tenus à la disposition du public à l'hôtel de Ville d'Alençon, siège de la Communauté Urbaine, et dans chacune des communes membres de la Communauté Urbaine d'Alençon aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture de l'Orne. Ce dossier sera également disponible sur le site internet de la Communauté Urbaine d'Alençon (www.cu-alencon.fr) et sur le portail national de l'urbanisme.
